



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2023-106

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2023

Sommaire

43_DSDEN_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Loire /

43-2023-08-22-00002 - Arrêté modificatif composition 22082023 pour RAA
(2 pages)

Page 3

43_DSDEN_Direction des services
départementaux de l'éducation nationale de
Haute-Loire

43-2023-08-22-00002

Arrêté modificatif composition 22082023 pour
RAA

Arrêté du 22 août 2023 modifiant l'arrêté du 07 avril 2023 relatif à la désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental de Haute-Loire et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Haute-Loire

L'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Loire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté rectoral de l'académie de Clermont-Ferrand du 12 janvier 2023 fixant la composition des comités sociaux d'administration spéciaux départementaux ;

Vu l'arrêté départemental du 16 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental de Haute-Loire et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Haute-Loire ;

Vu l'arrêté départemental du 07 avril 2023 portant modification des membres du comité social d'administration spécial départemental de Haute-Loire et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Haute-Loire ;

Vu le courrier de la FNEC-FP-FO 43 en date du 08 juillet 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 4 – 1 b de l'arrêté du 07 avril 2023 est modifié comme suit :

Article 4 :

1. Au titre de la FNEC – FP – FO

b) Représentants suppléants (6 sièges)

- M. BARRY Yacouba, personnel de direction
- Mme CHAMARD-FOURNIER Sophie, professeure certifiée
- Mme GWOZDZ Lysiane, professeure des écoles
- M. GOLÉO Bruno, professeur des écoles
- Mme PEGHAIRE Nadège, AESH
- Mme MINACORI Vanessa, AESH

Article 2 :

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Signé

Marie-Hélène AUBRY